

Dix personnalités s'offrent en otages pour faire libérer Salah Hamouri



Des militants engagés pour les droits des Palestiniens font une proposition aux autorités israéliennes pour obtenir la sortie de prison de Salah Hamouri.

La détention administrative de l'avocat et militant franco-palestinien Salah Hamouri a été renouvelée hier. Il avait été arrêté le 23 août 2017 et placé en détention administrative sans motifs connus. De reconduction en reconduction, il est encore emprisonné. Entre 2005 et 2011, il avait déjà fait sept ans de prison sur la base d'un simple soupçon.

Des personnalités ont publié un communiqué pour s'indigner d'une détention qu'ils jugent arbitraire, et pour proposer au Premier ministre israélien de prendre la place de Salah Hamouri dans sa prison. Nous reproduisons ce texte, et la liste de ses signataires, en intégralité ci-dessous :

« **Nous sommes dix.** Nous avons en commun le fait de ne plus être en activité professionnelle. D'origines et d'opinions diverses, nous sommes tous engagés pour que les Palestiniens disposent de leurs droits reconnus par la communauté internationale. Nous sommes tous des militants pour la libération de notre compatriote Salah Hamouri. Nous avons aussi tous en commun d'être attachés aux libertés fondamentales et au respect des droits inaliénables des

citoyens qui sont l'essence même de toute démocratie.

De naissance Franco-Palestinien, né et vivant à Jérusalem, Salah Hamouri, avocat, ne dispose ni de la citoyenneté israélienne ni de la nationalité palestinienne. En droit, il est français. Nous ne pouvons donc rester indifférents à la situation insupportable réservée à notre compatriote qui a été arrêté chez lui le 23 août dernier et placé pour six mois en détention administrative sur demande du ministre de la Défense israélien.

Aucune charge ne pèse sur lui, aucun procès n'a eu lieu contre lui. C'est une détention arbitraire, illégitime. Cette qualification n'est pas seulement la nôtre : elle est également partagée par les autorités françaises et par l'ONU. À la fin de ces six mois de prison Israël a donné l'ordre de prolonger sa peine de quatre mois, continuant de la sorte à violer ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

Comme si ces dix mois de prison totalement odieux n'étaient pas suffisants, le 30 juin, date de sa sortie annoncée, Israël décide de prolonger encore de trois mois sa détention.

C'est insupportable et inadmissible. Israël le prive de liberté sans raison justifiée, et ceci dans un but clair : la volonté de le faire partir de sa terre natale, la Palestine et Jérusalem.

Nous ne pouvons pas non plus laisser sans réagir une telle situation. Nous ne pouvons accepter de voir notre diplomatie, et donc la France, insultée et méprisée de la sorte.

C'est pourquoi nous avons écrit au Premier ministre israélien pour lui faire une proposition.

Salah Hamouri est désormais avocat. Il a fondé une famille. Il a un jeune enfant. Sa détention est sans fondement. Salah Hamouri doit pouvoir construire sa vie d'homme, de mari, de père.

C'est pourquoi en échange de sa libération nous proposons de le remplacer dans sa prison. Nous sommes dix Françaises et Français. Nous avons un âge certain. Nous sommes prêts à nous offrir en otages de la politique illégale d'Israël et à prendre sa place en prison.

Cet échange devrait convenir aux autorités israéliennes. Il ne serait pas de leur décision mais de la nôtre quand bien même nous récusons ce type d'emprisonnement arbitraire.

Nous ne pouvons plus supporter cet acharnement contre Salah Hamouri que nous connaissons bien. Nous ne pouvons plus supporter que notre compatriote soit illégalement, sans causes réelles et fondées, privé d'une vie d'homme jeune. Nous ne pouvons admettre qu'il soit séparé de sa femme et de son enfant de 2 ans.

Nous informons les autorités israéliennes et françaises de notre démarche.

Monique Cerisier ben-Guiga, sénatrice honoraire ;

Claude Léosti , présidente des ONG pour la Palestine ;

Henri Bertholet, ancien député-maire de Romans-sur-Isère ;

Robert Clément, ancien président du conseil général de Seine-Saint-Denis ;

Jean-Jacques Degail, chef d'entreprise à la retraite ;

Pierre-Nadir Doumandji, ancien haut fonctionnaire de l'ONU ;

José Fort, ancien grand reporter ;

Jean-Claude Lefort, député honoraire, beau-père de Salah Hamouri ;

André Rosevègue, militant de l'Union juive française pour la paix ;

Daniel Voguet, ancien avocat au barreau de Paris. »

Source : [Politis](#)